



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 58

TROISIÈME SESSION, TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

Présentation et lecture de pétitions :

M. GOERTZEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que la ministre des Services à la famille et du Logement envisage de modifier la politique ministérielle selon laquelle un montant d'argent réduit est versé lorsque l'hébergement et les besoins particuliers des patients sont pris en charge à la maison par un membre de la famille plutôt que par un fournisseur de soins de santé hors de la maison familiale et qu'elle envisage d'examiner au cas par cas les avantages de payer les membres de la famille pour subvenir à la maison aux besoins particuliers des personnes à charge plutôt que de les placer dans des établissements. (D. Dumontier, C. Dumontier, J. Dumontier et autres)

M. SCHULER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le gouvernement provincial envisage de doter la municipalité rurale d'East St. Paul d'un service d'ambulance local qui permettra de desservir East St. Paul et West St. Paul, qu'il envisage d'améliorer le service d'ambulance offert aux Manitobains en utilisant des technologies comme le système GPS et en créant un centre de coordination du transport des malades, ce qui permettra aux malades d'être transportés le plus rapidement possible par l'ambulance la plus proche de chez eux, et qu'il veille à fournir les fonds nécessaires au maintien de délais d'intervention efficaces et de services durables. (R. Doerksen, L. Doerksen, D. Graham et autres)

M. REIMER (avec le consentement de l'Assemblée et au nom de M. ROCAN) — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre des Affaires intergouvernementales et du Commerce envisage de mener une étude sur les circonstances indiquées et qu'il envisage de formuler des recommandations au gouvernement du Manitoba dans le but de corriger la situation. (B. Hanson, C. Klassen et R. Clarke)

M^{me} STEFANSON — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le premier ministre envisage d'accepter que le gouvernement provincial est exclusivement responsable de la prestation et du financement des services d'éducation publique et qu'il envisage également que les biens-fonds résidentiels et agricoles ne soient plus assujettis à la taxe d'aide à l'éducation ni à la taxe spéciale. (A. Gendron, J. Heppenstall, G. Loader et autres)

M. REID, *président du Comité permanent des affaires législatives*, présente le sixième rapport du Comité :

Réunion :

Le Comité s'est réuni le jeudi 2 juin 2005, à 18 h 30, dans la salle 255 du palais législatif.

Questions à l'étude :

- Projet de loi 9 — *Loi sur la Société du Centre du centenaire du Manitoba/The Manitoba Centennial Centre Corporation Act*);
- Projet de loi 11 — *Loi modifiant la Loi sur la Cour provinciale (juges de paix)/The Provincial Court Amendment Act (Justices of the Peace)*);
- Projet de loi 24 — *Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur (communication du coût du crédit et modifications diverses)/The Consumer Protection Amendment Act (Cost of Credit Disclosure and Miscellaneous Amendments)*);
- Projet de loi 37 — *Loi modifiant la Loi sur l'évaluation municipale/The Municipal Assessment Amendment Act*);
- Projet de loi 38 — *Loi modifiant la Loi sur la location à usage d'habitation/The Residential Tenancies Amendment Act*.

Composition du Comité :

Le Comité a élu M. SWAN à la vice-présidence.

Substitutions effectuées avant la réunion :

- M. GOERTZEN remplace M. SCHULER;
- M^{me} MITCHELSON remplace M^{me} TAILLIEU;
- M. SWAN remplace M. JENNISSEN;
- M. le *ministre* SMITH remplace M^{me} la *ministre* MELNICK;
- M. DEWAR remplace M^{me} la *ministre* ALLAN;
- M. DYCK remplace M^{me} MITCHELSON.

Exposés oraux :

Le Comité a entendu l'exposé de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 9 — *Loi sur la Société du Centre du centenaire du Manitoba/The Manitoba Centennial Centre Corporation Act* :

D^r Keith Hildahl

Société du Centre du centenaire du Manitoba

Le Comité a entendu cinq exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 38 — *Loi modifiant la Loi sur la location à usage d'habitation/The Residential Tenancies Amendment Act* :

Martin Boroditsky
Walter Trafton
Shaun Parsons
Brian Pannell
Dave Angus

Particulier
Gateway Enterprises Ltd.
Professional Property Managers Association
Coordonateur du logement, Young United Church
Winnipeg Chamber of Commerce

Exposés écrits :

Le Comité a reçu l'exposé écrit de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 24 — *Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur (communication du coût du crédit et modifications diverses)/The Consumer Protection Amendment Act (Cost of Credit Disclosure and Miscellaneous Amendments)* :

Paul Griffin

Association des banquiers canadiens

Le Comité a reçu l'exposé écrit de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 37 — *Loi modifiant la Loi sur l'évaluation municipale/The Municipal Assessment Amendment Act* :

Ron Bell

Association des municipalités du Manitoba

Projets de loi étudiés et dont il a été fait rapport :

(N^o 9) — *Loi sur la Société du Centre du centenaire du Manitoba/The Manitoba Centennial Centre Corporation Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N^o 11) — *Loi modifiant la Loi sur la Cour provinciale (juges de paix)/The Provincial Court Amendment Act (Justices of the Peace)*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi avec l'amendement suivant :

Il est proposé que le paragraphe 65(3), énoncé à l'article 9 du projet de loi, soit amendé par substitution, à la première phrase, de ce qui suit :

Lorsqu'il tient une audience afin de statuer sur une accusation portée contre un juge de paix judiciaire, le juge chargé de l'audience a les pouvoirs conférés au Conseil lorsque celui-ci statue sur une accusation portée contre un juge.

(N^o 24) — *Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur (communication du coût du crédit et modifications diverses)/The Consumer Protection Amendment Act (Cost of Credit Disclosure and Miscellaneous Amendments)*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi avec les amendements suivants :

Il est proposé que le passage introductif de la définition de « frais financiers autres que l'intérêt » figurant au paragraphe 3(2) du projet de loi soit amendé par adjonction, après « d'assurance-titre », de « si l'emprunteur n'est pas le bénéficiaire de l'assurance ».

Il est proposé que l'alinéa 4(3)a), énoncé à l'article 6 du projet de loi, soit amendé par adjonction, après « gouvernements », de « , à l'exclusion des corporations de la Couronne et des organismes désignés par règlement ».

Il est proposé que l'alinéa 14(2)b), énoncé à l'article 6 du projet de loi, soit amendé par substitution, à « d'une carte de crédit », de « d'un contrat d'avance à découvert ».

Il est proposé que le paragraphe 35.9(2), énoncé à l'article 6 du projet de loi, soit amendé par adjonction, après « l'utilisation », de « non autorisée ».

Il est proposé que l'article 6 du projet de loi soit amendé par adjonction, après le paragraphe 45(3), de ce qui suit :

Avis donné aux autres personnes

45(4) En plus d'aviser l'emprunteur en conformité avec les paragraphes (2) ou (3), le prêteur est tenu, au moins 20 jours avant de vendre les biens grevés, de remettre une copie de l'avis à chaque personne qui, selon le cas :

a) a enregistré un état de financement relativement à ceux-ci au Bureau d'enregistrement établi sous le régime de la *Loi sur les sûretés relatives aux biens personnels*;

b) a un intérêt dans ceux-ci et lui a remis un avis écrit à cet effet.

Il est proposé que le paragraphe 51(3), énoncé à l'article 6 du projet de loi, soit amendé :

a) dans le titre, par suppression de « à l'emprunteur »;

b) dans le passage introductif, par substitution, à « à l'emprunteur », de « en conformité avec les paragraphes 60(2) et (4) de la *Loi sur les sûretés relatives aux biens personnels* ».

(N° 37) — *Loi modifiant la Loi sur l'évaluation municipale/The Municipal Assessment Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N° 38) — *Loi modifiant la Loi sur les baux viagers/The Life Leases Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi avec les amendements suivants :

Il est proposé que l'article 12 du projet de loi soit amendé par substitution, à son numéro, du numéro de paragraphe 12(2) et par adjonction, avant ce paragraphe, de ce qui suit :

12(1) L'alinéa 116(2)c) est modifié par substitution, à « de l'alinéa 134(2)b) », de « du paragraphe 134(2) ».

Il est proposé que le paragraphe 19(2) du projet de loi soit amendé :

a) dans le titre, par substitution, à « 8 et 15 et paragraphe 17(1) », de « 7 et 14 et paragraphe 16(1) »;

b) dans le texte, par substitution, à « 8 et 15 ainsi que le paragraphe 17(1) », de « 7 et 14 ainsi que le paragraphe 16(1) ».

Sur la motion de M. REID, le rapport du Comité est déposé.

M. le *ministre* SELINGER dépose :

les comptes publics de la province du Manitoba pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2004 (volumes 4);

(Document parlementaire n° 89)

le rapport annuel du Conseil des corporations de la Couronne pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 2004.

(Document parlementaire n° 90)

M. SMITH, *ministre délégué aux Mesures d'urgence*, fait une déclaration au sujet des inondations dans le Sud-Ouest du Manitoba.

M. DERKACH et, avec le consentement de l'Assemblée, M. GERRARD font des observations sur la déclaration.

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, M^{me} KORZENIOWSKI, MM. DERKACH et SCHELLENBERG, M^{me} DRIEDGER ainsi que M. MARTINDALE font des déclarations de député.

Conformément à l'article 27 du *Règlement*, M^{me} ROWAT formule un grief.

L'Assemblée convient, à l'unanimité, pour le matin du 7 juin 2005, de renoncer au quorum.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* SMITH voulant que soit approuvée, lue une troisième fois et adoptée la version amendée du projet de loi 12 — *Loi modifiant la Loi sur la réglementation des alcools/The Liquor Control Amendment Act* — dont a fait rapport le Comité permanent des affaires législatives.

Le débat se poursuit.

L'Assemblée refuse le droit de parole à M. ROCAN pour la reprise du débat.

MM. CULLEN et GERRARD interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

Lundi 6 juin 2005

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M^{me} la ministre WOWCHUK voulant que soit approuvé, lu une troisième fois et adopté le projet de loi 13 — *Loi modifiant la Loi sur le contrôle du prix du lait/The Milk Prices Review Amendment Act* — dont a fait rapport le Comité permanent des affaires législatives.

Le débat se poursuit.

L'Assemblée refuse le droit de parole à M. ROCAN pour la reprise du débat.

MM. GERRARD et EICHLER interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M^{me} la ministre ALLAN voulant que soit approuvé, lu une troisième fois et adopté le projet de loi 23 — *Loi modifiant la Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail (aiguilles utilisées en milieu médical)/The Workplace Safety and Health Amendment Act (Needles in Medical Workplaces* — dont a fait rapport le Comité permanent des affaires législatives.

Le débat se poursuit.

L'Assemblée refuse le droit de parole à M. FAURSCHOU pour la reprise du débat.

MM. LAMOUREUX, GERRARD et SCHULER interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

M. le ministre MACKINTOSH propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 2 — *Loi modifiant la Loi sur les services à l'enfant et à la famille (peines applicables en matière de protection des enfants)/The Child and Family Services Amendment Act (Child Protection Penalties)* — dont a fait rapport le Comité permanent des affaires législatives.

Le débat se poursuit.

M. le *ministre* MACKINTOSH ainsi que M^{me} TAILLIEU interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

M. le *ministre* MACKINTOSH propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 3 — *Loi sur la protection accordée aux propriétaires de biens à l'égard des sentiers récréatifs (modification de la Loi sur la responsabilité des occupants)/The Recreational Trail Property Owners Protection Act (Occupiers' Liability Act Amended)* — dont a fait rapport le Comité permanent des affaires législatives.

Le débat se poursuit.

M. le *ministre* MACKINTOSH ainsi que MM. REIMER et CULLEN interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

M. le *ministre* MACKINTOSH propose la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 6 — *Loi modifiant la Loi sur les biens réels/The Real Property Amendment Act* — dont a fait rapport le Comité permanent des affaires législatives.

Le débat se poursuit.

M. le *ministre* MACKINTOSH ainsi que MM. HAWRANIK, GERRARD et FAURSCHOU interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

M. le *ministre* MACKINTOSH propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption de la version amendée du projet de loi 7 — *Loi modifiant la Loi sur les enquêtes relatives aux particuliers/The Personal Investigations Amendment Act*) — dont a fait rapport le Comité permanent des affaires législatives.

Le débat se poursuit.

M. le *ministre* MACKINTOSH ainsi que M. FAURSCHOU interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

M. le *ministre* MACKINTOSH propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 14 — *Loi modifiant la Loi sur le permis d'électricien/The Electricians' Licence Amendment Act* — dont a fait rapport le Comité permanent des affaires législatives.

Le débat se poursuit.

M. le *ministre* MACKINTOSH ainsi que MM. CULLEN, SCHULER et GERRARD interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

M. le *ministre* MACKINTOSH propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 15 — *Loi modifiant la Loi sur les mesures d'urgence/The Emergency Measures Amendment Act* — dont a fait rapport le Comité permanent du développement social et économique.

Le débat se poursuit.

M. le *ministre* MACKINTOSH et MM. FAURSCHOU, GERRARD et CULLEN interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

L'Assemblée convient d'interrompre temporairement les travaux du Comité des subsides afin de permettre au président de prendre le fauteuil.

L'Assemblée poursuit ses travaux en comité.

Lundi 6 juin 2005

La séance est levée à 17 h 30, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 9 heures.

Le président,

George Hicke